

ABONNEMENT LE CANADA Journal Quotidien du Soir. Un An en Ville . . . \$ 4.00 Un An par la Poste . . . \$ 3.00

LE CANADA

OSCAR McDONELL, Directeur de la Redaction.

LA VALLÉE DE L'OTTAWA Edition Hebdomadaire du Journal LE CANADA ABONNEMENT Un An en Ville . . . \$ 3.00 Un An par la Poste . . . 1.00

12eme. ANNEE No 219

OTTAWA, LUNDI 19 OCTOBRE 1891

LE NUMERO 3 CENTS

LES MANIFESTATIONS A ROME

Paris 7 octobre. On vante souvent l'esprit politique du peuple italien; on prétend qu'il y a un petit Machiavel dans le moindre marchand de macaroni. Cependant la population romaine vient de se livrer à des manifestations qui ne font guère plus d'honneur à sa sagesse qu'à son égoïsme.

Parce qu'un ou deux pèlerins français, imberbes ou peu s'en faut, ont déposé une proclamation déplacée sur un registre où s'inscrivaient les visiteurs, près du tombeau de Victor Emmanuel, la populace de la ville éternelle prend feu, et manifeste son attachement à la mémoire du roi galant homme, en cassant les vitres d'un certain nombre d'hôtels et en maltraitant des pèlerins inoffensifs, des femmes et des vieillards.

Nous n'avons pas, dit à ce propos M. Raoul Frary dans le journal la France, à défendre l'auteur de la gaminerie dont on a pris prétexte pour organiser une petite émeute. Quand on est chez les autres, on doit se tenir tranquille, par politesse et par prudence. Nous trouverions fort mauvais qu'un Anglais écrivit: Vive la Prusse! dans la chambre mortuaire de Gambetta. Mais nous n'en prendrions pas prétexte pour houlouser les caravanes de l'agence Cooks.

Admettons que ces pèlerinages populaires et soennels agacent les Romains. Ils savent que la plupart des catholiques qui viennent rendre hommage au chef de leur Eglise le considèrent comme le souverain légitime de Rome et professent des sentiments peu bienveillants à l'égard de l'Italie unie. Mais ce n'est par une raison suffisante pour oublier ce point des devoirs de l'hospitalité, et pour maltraiter des gens qui ne se livrent qu'à une manifestation purement religieuse, et qui n'ont pris aucune part à une imprudence parfaitement individuelle.

Chacun est maître chez soi, et l'on comprendrait que le gouvernement italien déclarât qu'il ne veut point de pèlerins à Rome. Mais la conséquence naturelle d'une pareille décision, ce serait que le pape ne doit pas rester dans une ville où il ne serait plus libre de recevoir ou de bénir les fidèles. Or, ce n'est pas du tout ce que pensent et ce que souhaitent les Romains. Ils tiennent à garder le souverain pontife parmi eux; ils ne renouent nullement pour leur côté à l'honneur et à profit que lui procure ce beau titre de capitale du monde catholique. Il faudrait pourtant choisir, et subordonner de bon gré toutes les conditions attachées à cet inestimable avantage.

Rome n'est pas assez riche pour se passer du tribut que lui apporte cette immense population de visiteurs, amenés sur les bords du Tibre, par le désir de voir le successeur de Saint Pierre. L'amour propre italien serait profondément blessé, si le chef de l'Eglise cessait de résider près du tombeau des apôtres. C'est des Romains qui se sont livrés à ces violences ont donc répondu par une sottise collective et dangereuse à la bravades sans conséquence d'un étourdi. Mais l'occasion était bonne pour s'amener contre les Français, et on n'a pas voulu la laisser échapper.

Voici en quels termes le correspondant du Temps à Rome rend compte des manifestations: Les pèlerins, venus en si grand nombre, pour manifester en faveur du pape, avaient été accueillis avec courtoisie pour deux raisons: d'abord, parce qu'il s'abstenait de toute manifestation hors du Vatican, et ensuite parce qu'ils constituaient une bonne audience pour les hôteliers, les cochers et apportaient de l'argent à Rome.

Rome célèbre l'anniversaire du pèlerinage de 1870. Les fenêtres étaient pavées; beaucoup de magasins étaient fermés; la fibre patriotique était plus tendue que les autres jours. Et c'est juste ce jour, que des pèlerins ont choisi pour se livrer à une gaminerie qui malheureusement, grossie et exagérée, a donné lieu à de sévères déplorable.

Vers midi, un groupe de pèlerins faisant partie du pèlerinage de la Jeunesse catholique s'est rendu au Panthéon, voyant quelques pèlerins

nes s'inscrire sur un registre déposé devant le tombeau de Victor Emmanuel, ils s'approchèrent. Trois d'entre eux, faisant semblant d'écrire leurs noms, inscrivirent sur le registre: "Vive le Pape!" Le vétérân de garde au tombeau appela les carabinieri. Pendant ce temps, il parait qu'un des pèlerins aurait craché avec un air de mépris du côté du tombeau. Les carabinieri procédèrent à son arrestation, mais ses camarades tentèrent de le délivrer. Il en résulta une lutte, dont l'écho arriva au dehors et fit accourir bientôt une foule considérable. On raconta aussitôt que les pèlerins avaient insulté la mémoire de Victor Emmanuel. Il en résulta une fermentation énorme qui se propagea dans toute la ville. On eût dit que Rome voulait faire un second plébiscite.

Une heure après apparaissait une feuille volante, vendue par tous les camelots de Rome, ayant le titre suivant: "Bulletin extraordinaire! Les pèlerins français qui insultent le tombeau de Victor Emmanuel!" Il racontait le fait, mais en ajoutant que les pèlerins avaient écrit: "Vive le Pape Roi! Mort à Humbert! A bas Victor Emmanuel!" Naturellement, cet écrit n'était pas fait pour calmer les esprits. Pendant trois heures toutes les voitures conduisant des pèlerins étaient sifflées, huées et poursuivies.

Les carabinieri, les gardes municipaux et les gardes de la sûreté publique étaient obligés de monter avec les pèlerins dans les voitures, tandis que d'autres couraient autour, en essayant d'éloigner la foule. Cette chasse aux pèlerins dura jusqu'à la tombée de la nuit. La foule se porta devant les hôtels où sont logés les pèlerins et obligea les hôteliers de mettre le drapeau italien au balcon.

La surexcitation des esprits n'avait fait qu'augmenter et des désordres plus graves étaient à craindre pour le soir. Aussi le ministère, ayant appris qu'un train de pèlerins devait partir le soir à onze heures, fit renvoyer le départ au lendemain, à quatre heures. Ce train est celui de Paris, qui a amené la jeunesse catholique. Les pèlerins furent escortés par les agents jusqu'à la gare, sans rencontrer le moindre obstacle. A la gare se trouvait M. Lucca, secrétaire général du ministère de l'intérieur, qui avait tenu à assister lui-même au départ. Le chef du pèlerinage, l'abbé Boule, remercia M. Lucca et déclara l'incident qu'il qualifiait de gaminerie. Il ajouta que tous les pèlerins avaient bûné cet acte, dont ils ne voulaient pas partager la responsabilité.

De neuf heures à minuit, des bandes de manifestants n'ont cessé de parcourir les rues de la ville, en acclamant le roi et la famille royale, et en criant: "A bas les prêtres! A bas le Vatican!" Un groupe de manifestants s'est également porté devant le palais Farnésien, où habite l'ambassadeur de France et où quelques cris furent poussés. Mais un cordon d'agents se forma aussitôt et repoussa la bande, qui se dirigea alors vers le Vatican.

Arrivés devant la maison du maire, les manifestants lui ont envoyé une députation pour le prier de télégraphier au roi que le peuple de Rome protestait patriotiquement contre l'offense faite à la mémoire du grand roi, père de la patrie. Le soir, sur les places Cléon, Scossacavalli et autres, les musiciens ont joué l'hymne royal, ainsi que l'hymne de Garibaldi. La foule a beaucoup applaudi.

Voici le texte officiel de la circulaire adressée aux archevêques par M. Fallières, ministre des cultes: Paris, 4 octobre 1891. Vous connaissez les graves incidents qui viennent de se produire à Rome, au cours des pèlerinages de nos ouvriers français.

Vous avez trop le sentiment des intérêts de la nation pour ne pas penser, comme moi, que toutes les autorités du pays doivent éviter d'être compromises dans des manifestations qui peuvent perdre facilement leur caractère religieux. J'ai, en conséquence, l'honneur de vous inviter à vous abstenir, pour le moment, de toute participation à ces pèlerinages.

Agréez, monsieur l'archevêque, l'assurance de ma haute considération.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes.

A. FALLIÈRES.

Le comité central des pèlerinages a adressé à ses adhérents la circulaire suivante: Les démonstrations simultanées et violentes qui se sont produites à Rome contre les pèlerins ouvriers, contre la France et contre le saint siège, sous prétexte d'un fait isolé, dont on accuse un ou deux jeunes gens étrangers au pèlerinage ouvrier, prouvent surabondamment que les catholiques français ne sont plus libres dans la Ville Eternelle et que leur présence pourrait donner lieu à des manifestations contre la papauté et la France. Dans ces conditions douloureuses, le comité décide la suppression des cinq trains organisés et qui étaient sur le point de partir pour Rome.

Le train de Nîmes était le premier à partir, le 13 octobre, avec 500 pèlerins. Un d'eux, secrétaire général du comité diocésain, les a prévenus que le pèlerinage n'aurait pas lieu.

La Russie et la Paix

L'objet et la portée du voyage de M. de Giers en Italie est l'objet de beaucoup de commentaires et de suppositions en Europe. Des dépêches de Rome établissent une sorte de procès verbal des entrevues qui ont eu lieu entre le ministre russe et les hommes d'Etat italiens, et aussi avec le roi Humbert. On dit que la visite du principal conseiller du tsar avait uniquement pour motif le désir de celui-ci de manifester sa volonté personnelle de maintenir la paix en Europe aussi longtemps que cela serait possible. A l'appui de cette hypothèse, on donne le sommaire d'une conversation, au cours de laquelle M. de Giers, a dit à un diplomate:

"Vous savez que je me suis constamment efforcé de conserver la paix de l'Europe. Le tsar frémir à la seule mention du mot de guerre, et je vous assure qu'il n'a pas été transféré d'un lieu à l'autre d'un autre un seul bataillon dans des desseins agressifs, mais simplement pour mettre l'empire en état de repousser, dès le premier moment une attaque éventuelle. On a dit beaucoup de choses au sujet des fêtes de Cronstadt, mais si l'amiral Gervais en a emporté une impression, cela doit être que la Russie n'entraînera la France dans aucun acte inconnu. Sans aucun doute, la guerre serait populaire après d'une partie de la population russe, comme aussi auprès de certaines classes du peuple français, mais les deux gouvernements, et personnellement Sa Majesté le tsar et le président Carnot sont convaincus que la grande majorité des deux nations est opposée à la guerre."

M. de Giers a ajouté qu'il était lui-même très désireux de voir conserver la paix, et qu'il attendait avec anxiété le discours que devait prononcer le marquis de Rudini à Milan et qui sans doute contiendrait des déclarations pacifiques du caractère le plus accentué. D'autres télégrammes rapportent, qu'il ne s'est rien passé de nature à justifier la supposition que le ministre des affaires étrangères russe fut chargé d'importantes négociations à Rome. Mais une tout autre histoire est racontée dans une dépêche de Londres, où il est dit que lord Salisbury, à son retour du voyage qu'il vient de faire dans le midi de la France, aurait trouvé un message du ministre anglais à Rome disant que la visite de M. de Giers au roi Humbert s'est terminée dans des termes peu amicaux. M. de Giers aurait dit au roi que le tsar désirait l'avertir qu'il n'était pas de l'intérêt de l'Italie de rester dans la triple alliance. "Quoi que cette déclaration fut faite dans les termes les plus mesurés des formes diplomatiques les plus discrètes, le roi Humbert, est-il dit, s'est livré à une violente protestation, tellement abrupte que l'entrevue a été close immédiatement; elle n'avait pas duré une demi-heure. M. de Rudini a continué à ce instant la conversation avec

M. de Giers et il a fait ce qu'il a pu pour amortir l'effet de la commotion. Mais il n'a pas réussi à dissiper le nuage, et quand les deux ministres ont fait ensemble le voyage de Monza à Milan, il régnait entre eux une certaine contrainte, et il était évident que la visite n'avait pas tourné d'une façon aussi favorable qu'on l'aurait désiré.

Les journaux de Rome et de Milan n'ont rien dit qui confirme l'interprétation de cet incident. Cependant elle n'est rien moins qu'un probable, si l'on considère que la participation de l'Italie à la triple alliance anti française et anti russe est la politique personnelle du roi Humbert, et que toute tentative pour l'en faire dévier ne peut manquer de lui apparaître comme un acte d'opposition et presque d'hostilité; elle doit se heurter, dans tous les cas, à un parti pris et froiser les sentiments intimes du souverain, d'autant plus qu'il ne lui est pas loisible de les discuter.

Beaucoup d'hommes politiques en Europe sont convaincus que, étant donné l'état troublé de l'Italie et les difficultés financières, apparemment insurmontables, avec lesquelles elle est aux prises, le roi Humbert désire la guerre et serait disposé à briser les choses pour la provoquer, en faisant naître quelque incident qui mettrait le feu aux poudres et entraînerait une liquidation moins désastreuse pour lui que la banqueroute à laquelle il se sent entraîné, si la paix armée devait se prolonger indéfiniment. Aux yeux des hommes politiques qui observent les événements avec un esprit indépendant, les plus sérieux dangers qui en ce moment menacent la paix de l'Europe viennent de Rome. C'est un jeu périlleux que joue là le roi Humbert. Il risque tout, sans avoir rien à gagner. Il joue sur un coup de dé avec dix chances de perte contre une de gain. Il joue, pour lui et pour la maison de Savoie, la couronne d'Italie, qui ne tient en réalité sur son front que par des liens historiques, lesquels ne seraient remplacés par aucune attache constitutionnelle. En substituant sa personnalité à la volonté nationale, il prend la responsabilité des événements, et il n'y a point de fiction qui pût la sauver, lui et sa dynastie d'une chute irréparable, s'il attirait sur le pays la calamité d'une guerre malheureuse.

Accusés de Meurtre Procès Beaulieu-Bouchard. Il a dû s'écouler plusieurs heures des regards à la mort. Il n'y avait pas une seule coupure sur la tête. Une artère peut se rompre sans contusion; l'excitation peut causer la rupture d'une artère et amener l'apoplexie. Dans l'état d'apoplexie par l'excitation, la mort arrive presque toujours instantanément, pas dans tous les cas, cependant. La blessure qui a produit le caillot est mortelle, parce qu'elle a été la cause de l'épanchement. J. O. Camirand, E. D. de Sherbrooke, a fait avec le docteur Elie, l'autopsie du cadavre de feu Philippe Bouchard. Le témoin explique d'une manière intelligible pour le jury le rapport médical et, en réponse aux questions qui lui sont faites, parle en substance comme suit: La blessure à la gorge aurait pu être faite par des tentatives de strangulation ou en tombant sur un corps dur. Une incision dans le surlin gauche se rattachant à l'écchymose de la tempe et à l'éclairement de l'angle de l'œil, paraissant avoir été faite avec un instrument tranchant. Le caillot au lobe gauche du cerveau pouvait avoir une étendue de deux pouces et demi carré. Le crâne du défunt du côté gauche est anormalement mince, c'est un cas extrêmement rare, le premier que je rencontre. Le poumon gauche était fortement congestionné suite d'une maladie antérieure; il y avait un peu d'effusion dans les plèvres, et une légère hypertrophie du foie; l'estomac contenait

d'une odeur rappelant celle de la bière aigre. Toutes les blessures du côté droit de la figure et celles du côté gauche au-dessous de l'œil ne présentaient aucune gravité. Les trois blessures importantes étaient celle à l'apophyse mastoïde, celle à l'angle externe de l'œil, et celle à la naissance des cheveux. L'une ou l'autre de ces blessures pourrait causer la rupture de l'artère et par suite l'hémorragie, et les trois combinées en augmentaient la gravité. Les deux ecchymoses dans les cheveux et derrière l'oreille, le même caractère, l'autre par l'incision avait un caractère différent.

Les blessures par contusions peuvent être produites par la rencontre violente d'un corps contondant qui peut devenir touchant lorsque la résistance est plus accentuée et le choc plus violent. L'une des trois blessures aurait pu être causée par un coup de pied, celle à l'angle de l'orbite, si la chaussure avait présenté les propriétés voulues. Les deux autres n'ont pas dû être causées par un coup de pied; elles ont pu être causées par des chutes. La mort a pu arriver graduellement, l'hémorragie se faisant lentement, ou même se produisant quelque temps après l'infliction des blessures; l'homme a pu vivre quelques heures. J'ai connu un cas où un homme a vécu quatre jours, avant de mourir d'un épanchement de cerveau, causé par une fracture de la base du crâne. Si l'hémorragie a été graduelle, il y a possibilité que le défunt ait marché et chanté. J'ai mesuré l'empreinte sanguinolente du pied sur le tapis, dans la chambre à coucher; elle correspond exactement au pied du défunt. Je suis porté à croire que le défunt avait perdu plus de la moitié de son sang lorsqu'il est mort. Le bourrelet remarqué au sommet de la tête, un peu en arrière, n'avait pas de gravité. Les deux blessures graves à la tempe gauche, à l'angle de l'œil et dans les cheveux, par la chute sur le plancher. La blessure derrière l'oreille gauche a pu être causée par le dessous d'une boîte ou par une chute sur un meuble. Le sang remarqué sur le mar, au-dessus de l'échelle a été répandu avant la chute sur l'échelle, en tombant.

S. Bouchard est tombé comme l'a décrit la petite fille Vivine Bouchard, la blessure la plus grave, dans mon opinion, a été causée par la chute sur l'échelle. TRANSCRIPTION. A mon sens la blessure la plus grave était celle à la naissance des cheveux, je ne pense pas que les trois blessures aient pu être causées par la même chute. Je ne crois pas que la blessure la plus grave ait été infligée par un coup de poing. Dans l'état d'ivresse, il y a toujours plus ou moins congestion au cerveau, suivant le degré d'intoxication. Plus l'état congestif dans un organe particulier est grand, plus la tension vasculaire est grande et plus le danger de rupture est considérable. Les vaisseaux sont plus prédisposés à la rupture, dans un état d'ivresse que dans un état normal.

Il y a possibilité que la rupture d'une artère se produise sans contusion. Il y avait possibilité de rupture par les coups reçus, si le crâne du défunt avait eu une épaisseur ordinaire, mais beaucoup moins de risques. L'émotion ou l'excitation causées dans une bagarre peuvent amener l'hémorragie, surtout chez un alcoolique, où se produit une dégénérescence des vaisseaux sanguins. Nous n'avons pas constaté cela chez le défunt. TRANSCRIPTION. La cause directe et immédiate de la rupture de l'artère chez le défunt a été le coup reçu à la naissance des cheveux ou la combinaison des trois blessures graves. PREUVE DE LA DÉFENSE. SHERBROOKE 15 Oct. — George Denis, chef de police de la ville de Lévis, depuis six ans. Je connais le défunt Philippe Bouchard depuis mon enfance. Le défunt était un homme qui faisait

usage de boisson, et quand il était en boisson il était violent, dans ses actes et ses paroles. Il était débauché, c'est un bon ouvrier de bord. Il ne travaillait pas toujours régulièrement. Je l'ai vu plus peut-être de cent fois, sous l'influence de la boisson. Thomas Hogie, demeure à Sherbrooke, gardien de la salle de lecture. Connait le prisonnier depuis six ou sept ans, a travaillé dans la même boutique que lui. Toute le temps qu'il a travaillé avec le témoin, celui-ci n'a rien remarqué chez le prisonnier. Onésime Dion: J'ai travaillé avec le prisonnier pendant deux ans, et je l'ai vu souvent. C'est un homme paisible, je n'ai connaissance qu'il ait eut rien avec personne. Pierre Couture, sous chef de police: J'ai toujours connu le prisonnier pour un homme paisible. Je suis allé visiter le matin où il réside le prisonnier, envoyé le Coroner, pour chercher des pièces à conviction, je n'ai rien trouvé de suspect, ni de hardes ensanglantées. TRANSCRIPTION. Je n'ai pas une connaissance intime de l'accusé. Je n'ai jamais sorti avec lui, dans les hôtels. Onésime Bauchésne: La réputation de l'accusé est celle d'un honnête homme, et d'un homme paisible. Stanislas Beaulieu, de la ville de Lévis: Je suis le beau frère du défunt, à jeun c'était un homme paisible, en boisson, ce n'était pas un homme; c'était un bon homme sur l'ouvrage. Caroline Carbonneau, St Roch de Québec, sœur de Mde Bouchard. Depuis trois ans, le défunt n'était pas d'une bonne réputation quand il était paisible; à jeun, c'était un homme aimable, et paisible; quand il était en boisson, nous ne lui en donnions pas chez nous, nous ne le faisons pas boire. Il a toujours bu depuis son mariage, mais depuis trois ans, il buvait davantage. Napoléon Boucher, frère du prisonnier. Je suis garçon et demeure à la même maison que le prisonnier. Le 11 septembre dernier, j'étais chez nous, et j'ai vu mon frère, l'accusé dans son lit, dormant d'un profond sommeil, à 5 1/2 heures du matin. Je suis parti de la maison à 6 20 heures, et le temps que je suis resté dans la maison, il n'est pas sorti de la maison. Je n'ai pas eu connaissance à quelle heure de la nuit, il est arrivé à la maison. Je suis parfaitement sûr qu'à 5 1/2 du matin, le 11 septembre mon frère l'accusé était dans son lit, et dormait. Albert Beaulieu, frère de l'accusé: J'ai vu l'accusé le 11 septembre au matin; quand je me suis levé à 6 1/2 heures, il était couché dans son lit et dormait; je couche dans la même chambre; ses hardes étaient accrochées à leur place ordinaire. Emilie Beaulieu, sœur de l'accusé: Je demeure chez mon père. J'ai appris l'arrestation de l'accusé le 12 au soir; je tenais la maison, j'étais malade depuis le mercredi précédent. L'accusé était arrivé de Coaticook le jeudi de la semaine d'avant et restait chez nous depuis. Le vendredi matin, le 11, le prisonnier est descendu de sa chambre à 10 1/2 heures, ensuite il est allé dans la cour de la maison, où il est resté une esquisse, et est venu causer avec moi quelques instants et il est parti de la maison et est revenu une demi-heure après pour dîner. Pamphile Bron: Je connais le prisonnier, il a travaillé pour moi à peu près deux ans en différents temps. Sa réputation comme homme paisible est bonne. Je ne connais rien contre lui sous ce rapport là. J. O. Camirand, M. D. — Lors de l'autopsie, nous n'avons pas fait un examen de l'état des vaisseaux sanguins du défunt ni au lobe gauche, ni au lobe droit du cerveau. La dégénérescence graisseuse des vaisseaux sanguins est appréciable à la vue et au toucher. J'ai dit hier dans mon témoignage que je n'avais pas remarqué de dégénérescence des vaisseaux; il ne faisait pas assez clair à la morgue, il aurait été facile de se tromper. La tunique interne des vaisseaux peut être assésée,

sans que cela paraisse à l'extérieur. Ces maladies des artères demandent une attention spéciale, et une occasion favorable pour être constatées. P. Pelletier, M. D. — Les taches de sang sur les cloisons ont dû être faites par le défunt lui-même, en s'appuyant sur les murs et les portes; il est possible qu'étant abasourdi par l'hémorragie au cerveau qui commençait ou par l'ivresse, il a voulu marcher et a froissé les cloisons avec ses mains ou ses bras. J'ai compris par le témoignage du docteur Camirand, la position des blessures dont il a parlé; je ne les ai pas examinées moi-même sur le défunt. Il est très difficile de dire de quelle manière ces blessures ont été reçues, elles ont pu être impliquées en tombant sur l'échelle, ou en se cognant la tête contre les murs; les taches de sang indiquent que le défunt a dû gambader dans les chambres. Je ne crois pas que le coup porté sur l'apophyse mastoïde soit suffisant pour causer la rupture de l'artère, attendu que le crâne est très épais à cet endroit là, ordinairement, et un coup suffisamment fort pour causer la rupture de l'artère, aurait fait éclater l'apophyse mastoïde. Je ne crois pas, d'après la description qui a été faite des ecchymoses, que les deux autres blessures aient pu être infligées par un coup de pied ou de poing, attendu que si c'eût été fait avec le pied, l'ecchymose aurait été longitudinale et non circulaire, et si c'eût été fait avec le poing, il n'est pas probable qu'une seule jointure eût laissé sa marque. L'usage immédiat des boissons alcooliques, pendant un temps assez long, amène inévitablement la dégénérescence des vaisseaux sanguins. La rupture de l'artère aurait pu avoir lieu, par l'excitation du défunt dans un moment d'ivresse, indépendamment des blessures reçues. TRANSCRIPTION. La rupture de l'artère a pu être causée, comme le dit le rapport médical, par les coups que le défunt a reçus, aussi par l'excitation causée par la boisson ou la colère. Vu la conformation du crâne du défunt et ses habitudes alcooliques, amenant la dégénérescence des vaisseaux sanguins, il était plus exposé qu'un autre et moins en état de recevoir des coups. CONTRE-PRÉUVE DE LA COURONNE. Robert Tremblaine, J. P. maire de Coaticook. La réputation du prisonnier comme homme paisible n'est pas très bonne, elle est moyenne. Je le connais depuis un an. J. Chesley, constable à Coaticook connaît le prisonnier de vue. J'ai entendu dire qu'il était un peu querelleur, pas beaucoup. Louis Pichette, commis à la buvette du Sherbrooke House. Je connais le prisonnier, pour un homme assez paisible. Ce dernier témoignage clos l'enquête de part et d'autre. Demain aura lieu le réquisitoire du juge et le jury y aura à dire le dernier mot. Ce procès aura duré toute la semaine, sans interruption. C'est ce qu'en termes du palais, les hommes de la loi appellent une belle cause. Les points qu'elle soulève sont intéressants et controversés; les médecins ne sont pas tous du même avis sur des questions matérielles, et il est probable que les avocats ne seront pas non plus d'accord. Reste à savoir quelle attitude va prendre le jury, qui a suivi la preuve avec beaucoup d'attention. L'opinion au dehors est partagée, un grand nombre penchent pour l'acquiescement, cependant un verdict d'homicide manslaughter est ce qui est le plus généralement attendu.

LIQUIDE GENEAU 35 ANS DE SUCCES. Marque déposée. Seul Topique. Pour les douleurs, les contusions, les écorchures, les brûlures, les engelures, les coups de soleil, les coups de vent, les coups de froid, les coups de chaleur, les coups de pluie, les coups de neige, les coups de grêle, les coups de tonnerre, les coups de foudre, les coups de vent, les coups de pluie, les coups de neige, les coups de grêle, les coups de tonnerre, les coups de foudre.